COLLECTIVITE DE CORSE

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille dit Jean-Louis ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, René ANTONI-MOGGIA, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Fabienne PERALDI, Barbara CASINI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Etaient excusées : Lucette AMARO-CAPITAO (pouvoir à Antoine ANTONA), Patrick RINIERI (pouvoir à Paul BERNARDI)

Etaient absents : Elodie MARSILJ PELLICCIA

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Ouverture de séance à 18 H30 par Mr le Maire, Pascal LECCIA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20/07/2020
2. Modification de la délibération 005-002-2020 portant affectation des résultats 2019 M49
3. Décision modificative au BP 2020
4. Admission en non valeur des créances irrécouvrables
5. Projet d'école numérique
6. Tarification de la cantine et de la garderie
7. Règlement du cimetière
8. Règlement du service de l'eau
9. Travaux de voirie communale chemin de Caro Antonello et Place de la fontaine de la Cucca : demandes de subvention
10. Subventions aux associations
11. Questions diverses

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil du 20/07/2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 20/07/2020 est approuvé et signé par les membres présents.

2. Modification de la délibératio 005-002-2020 portant affectation des résultats 2019 M49

Lors de la délibération d'affectation des résultats M49 de 2019 sur le BP 2020, une affectation au 1068 a été prise par erreur.

La présente délibération consiste donc à corriger cette affectation.

Résultats de l'exercice 2019 sur la M49 :

CLASSES	Solde début de gestion 2019	Opérations de l'exercice 2019			Résultat global	RESTE A REALISER 2019		Résultat définitif
		dépenses 2019	recettes 2019	résultats 2019		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	9 402,72	1 128,12	70 090,58	68 962,46	78 365,18			78 365,18
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	72 428,71	412 611,50	323 992,97	-88 618,53	-16 189,82	0,00	0,00	-16 189,82
Totaux		413 739,62	394 083,55	-19 656,07	62 175,36	0,00	0,00	62 175,36

RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

résultats de l'exercice 2019	-88 618,53	résultats définitif	**Déficit**	-16 189,82
report à nouveau de 2018 : 002(F)	72 428,71			

RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISEMENT

résultats de l'exercice 2019	**excédent**	68 962,46	**Excédent de financement**	78 365,18
report à nouveau de 2018 : 001 (I)	**excédent**	9 402,72		
Restes à réaliser	**dépenses**	0,00		
Restes à réaliser	**recettes**	0,00		

Décision d'affectation des résultats 2019 M49 sur le BP 2020 :

Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement au budget 2020 comme suit

Résultat de fonctionnement : compte 002 (F)	**déficit**	**-16 189,82**
Excédent de fonctionnement : compte 1068 (I)		**0,00**

Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2020 comme suit

Résultat d'investissement : compte 001 (I)	**excédent**	**78 365,18**

Le BP 2020 sera corrigé également par une décision modificative.

VOTE : 14 Pour 1 absent

3. Décision modificative au BP 2020

Décision modificative n°1 au BP 2020 M49

Le Maire présente le projet de décision modificative au BP 2020 M49 qui consiste à prendre en compte sur le budget la modification de l'affectation des résultats 2019 de la M49 au BP 2020.

DEPENSES INVESTISSEMENT	
C 1068	-16 189,82 €
C 001	+ 16 189,82 €
C 2156 OP 2004	+ 3 311,00 €
C 2156 OP 2002	-3 311,00 €
TOTAL	**0**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

Décision modificative n°1 au BP 2020 M14

La présente décision modificative consiste à prendre en compte les dépenses suivantes :
- Etudes du SDE2A pour renforcement de poste électrique (C 62878)
- Echances du prêt relais (C 66111)
- Acquisition du camion Master + subvention afférente (C 21571 OP 2003 + C 1322 OP 2003)
- Restauration registres (C 2188)

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
C 62878	+ 15 500,00 €
C 66111	+ 3 934,00 €
C 023	- 19 434,00 €
TOTAL	**0**

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
C 21571 OP 2033	+ 31 995,60 €	C 1322 OP 2003	+ 16 022,54 €
C 2188	+ 2 131,33 €	C 021	- 19 434,00 €
TOTAL	**+ 34 126,93 €**	**TOTAL**	**- 3 411,46 €**

Suite à cette DM, le BP 2020 M14 reste excédentaire en investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

VOTE : 14 Pour 1 absent

4. Admission en non valeur des créances irrécouvrables

Le trésorier a transmis à la commune la liste des créances irrécouvrables rattachées aux exercices 2005 à 2014. Il s'agit des créances que le trésorier n'a pas recouvrer malgré les différentes procédures de recouvrement.
Sur la M14, ces créances irrécouvrables se montent à 4 698,83 €.
Sur la M49, ces créances irrécouvrables se montent à 37 173,76 €.
Considérant la transmission par le comptable public assignataire d'un état de créances se rattachant à l'exercice 2005 à 2014 ;
Considérant l'irrécouvrabilité de ces recettes compte tenu, notamment, de l'insolvabilité des débiteurs (décès sans héritier connu, NPAI, ...) ,
Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites extérieures ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;
LE CONSEIL MUNICIPAL
-AUTORISE Monsieur le Maire à admettre ces créances en non valeur pour un montant global de 4 698,83 € en M14 et 37 173,76 € en M49 :

Liste n° 4342830511 pour 4 698,83 € en M14.
Liste n° 4343830511 pour un montant de 37 173,76 € en M49.

-DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune chapitre 65 -compte 6541

VOTE : 14 Pour 1 absent

4. Projet d'école numérique

Reporté à une prochaine réunion.

5. Tarification de la cantine et de la garderie

La commune de Cauro dispose d'un règlement pour les services périscolaires et extrascolaires : cantine, garderie.
Le règlement prévoit la facturation des prestations cantine réservées même en cas d'absence de l'enfant (sauf certificat médical). Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette facturation en cas d'absence à la garderie.
Le Conseil décide de ne pas facturer la garderie réservée en cas d'absence de l'enfant.

En cas d'allergies alimentaires, ou en cas exceptionnel d'oubli de réservation du repas de cantine par les parents dans les délais indiqués, les enfants peuvent être accueillis à la cantine, avec un panier repas apporté par les parents.
Il est demandé au Conseil de se prononcer sur une facturation d'accueil de l'enfant avec panier repas.
Le Conseil décide de ne pas facturer la présence de l'enfant avec panier repas.

<u>Tarification des prestations pérsicolaires :</u>
Rappel des tarifs actuels :
CANTINE
- Repas cantine enfant : 5,00 € TTC (coût du repas : 6,02 € TTC soit 1,02 € TTC pris en charge par la commune)
- Repas adulte (enseignant, personnel) : 6,02 € TTC

GARDERIE
- Forfait 50 € / mois pour le 1er enfant
- Forfait 30 € / mois pour le 2ème enfant
- Forfait 20 € / mois pour le 3ème enfant
- Gratuit à partir du 4ème enfant
- 5 € l'accueil occasionnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les tarifs des prestations périscolaires à compter du 1er octobre 2020 comme suit :

CANTINE
- Repas cantine enfant : 5,00 € TTC (coût du repas : 6,02 € TTC soit 1,02 € TTC pris en charge par la commune)
- Repas adulte (enseignant, personnel) : 6,02 € TTC

GARDERIE
- Forfait 50 € / mois pour le 1er enfant
- Forfait 20 € / mois pour le 2ème enfant
- Gratuité à partir du 3ème enfant
- 5 € l'accueil occasionnel

VOTE : 14 Pour 1 absent

6. Règlement du cimetière

La commune de Cauro ne dispose pas actuellement de règlement qui régirait son cimetière communal, le columbarium et le jardin du souvenir.
Il est proposé au Conseil de se doter d'un tel règlement.
Un premier travail a d'ores et déjà été réalisé par les services communaux pour une première ébauche de règlement.
Ce projet est soumis à l'avis du Conseil pour le compléter, l'amender avant de le valider définitivement.

D'autre part, deux demandes de concessions sont soumises à l'avis du Conseil :

- Demande de Mr André CASSAGNÈRES
- Demande de Mr Cédric DON LEONETTI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **de mettre en place un groupe de travail pour étudier le projet de règlement du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir. Madame Marie-Françoise MASSEI, Madame Hélène AUBRY et Madame Fabienne PERALDI sont désignées pour ce groupe de travail.**

- **D'accepter les demandes de concessions de Mr André CASSAGNIÈRES et de Mr Cédric DON LEONETTI**

VOTE : 14 Pour 1 absent

7. Règlement du service de l'eau

La commune de Cauro ne dispose pas actuellement de règlement validé par le Conseil qui régit le service de l'eau.
Il est proposé au Conseil de se doter d'un tel règlement.
Un premier travail avait été réalisé par les services communaux et soumis au précédent conseil qui devait l'étudier pour le compléter, l'amender avant de le valider définitivement.
Ce règlement est donc soumis pour avis au présent Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **de mettre en place un groupe de travail pour étudier le projet de règlement du service de l'eau. Monsieur Paul BERNARDI, Monsieur René MOGGIA et Monsieur Simon FIDELI sont désignés pour ce groupe de travail.**

VOTE : 14 Pour 1 absent

8. Demande de subvention pour travaux de voirie

Le Maire propose au Conseil de faire procéder à la réfection de plusieurs chemins :
- Chemin de Caro Antonello
- Entrée Rojero à la fontaine de la Cucca
- Place de la fontaine de la Cucca

Le coût total de ces travaux est estimé à 64 775 21 € TTC (58 886,55 € HT)

Ce projet peut faire l'objet de demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse à hauteur de 60 % du montant HT des travaux.

Il propose donc le plan de financement suivant :

Collectivité de Corse	60 %	35 331,93 €
Part communale	40 %	23 554,62 €
TOTAL	100 %	58 886,55 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver les projets de travaux de voirie présentés ci-dessus**
- **D'approuver le plan de financement proposé et de solliciter les subventions correspondantes.**

VOTE : 14 Pour 1 absent

9. Subventions aux associations

Le Maire informe qu'il convient de délibérer sur le montant des subventions accordées aux associations.

Au vu de la crise sanitaire liée à la COVID19, les associations n'ont pour certaines, pas réalisées les activités qu'elles prévoyaient chaque année (ASFC, Cavru Latinu …). Ainsi, sauf à nous transmettre les éléments relatifs à un projet à réaliser avant le 31/12/2020, ces associations ne percevront pas de subvention cette année.

En revanche, s'agissant des autres associations, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2020
CLUB OMNISPORTS PORTICCIO	500,00 €
FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX	500,00 €
INSEME	500,00 €
JEUNES AGRICULTEURS DE CORSE DU SUD	500,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00 €
REFUGE CALDANICCIA	500,00 €
RESTOS DU CŒUR	500,00 €
SAINTE BARBE	500,00 €
TOTAL	**4 000,00 €**

VOTE : 14 Pour 1 absent

10. Questions diverses

Néant

20h30 Fin du Conseil Municipal
La séance est levée.

Pascal LECCIA	René ANTONI-MOGGIA	Fabienne PERALDI
Paul BERNARDI	Lucette AMARO-CAPITAO	Patrick RINIERI
Marina EVANGELISTI	Simon FIDELI	Barbara CASINI
Camille dit Jean-Louis ROSSI	Hélène AUBRY	Raphaël PIERRE-BIANCHETTI
Marie-Françoise MASSEI	Antoine ANTONA	Elodie MARSILJ